



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240408-CONS-AG-24-052-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 8 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Affectation du résultat 2023 – Budget Principal 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 2 avril 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRIGUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNÉ POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MASSONI Jean-Joseph à LINALE Serge
MILANI Jean-Louis à POZZO DI BORGIO Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel à BIAGGINI Jean-Jacques
TIMSIT Christelle à LACAVE Mattea

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Affectation du résultat 2023– Budget Principal 2024

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal, en date du 18 mars 2024 ;

Considérant que la section d'investissement du Budget Principal présente en 2023 un excédent brut de 6 396,88€ ;

Considérant que les Restes à réaliser 2023 en dépenses et recettes s'établissent respectivement à 1 199 669,76€ et 4 336 555,18€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du Budget Principal pour l'exercice 2023 présente un résultat positif de 6 724 980,86€ ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement 2023 du Budget Principal à la section d'investissement sur la ligne budgétaire R001 pour un montant de 6 396,88€ ;

Considérant qu'il convient d'affecter en section de fonctionnement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023 du budget principal à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 6 724 980,86€ ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité)

Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge

- D'affecter à la ligne R002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2024 du budget principal, 6 724 980,86€ ;
- De reporter à la ligne R001 en recette d'investissement du Budget Primitif 2024 du Budget Principal, 6 396,88€ ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **16 AVR. 2024**
et publication ou notification
du **16 AVR. 2024**
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO